

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Saint-Python sur la commune principale de l'AIOT D942 59730 ST PYTHON.

La référence de votre dossier est A-4-KGKP3MDWW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 16h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **39827157700031**

Organisme : **TAUW France**

Fonction : **Ingénieure conseils**

Personne morale

N° SIRET **50412498300041**

Raison sociale **DDIS**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

11 avenue Marc Lefranc

59121 PROUVY

Signataire

Qualité : **Chef de projet Eolien**

Référent

Fonction : **Chef de projet Eolien**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Saint-Python**

Description des activités :

Le projet éolien de Saint-Python est situé dans la région Hauts-de-France, dans le département du

Nord (59) au sein de la communauté de commune du Pays Solesmois, à proximité de la ZA (Zone d'Activité) du bois d'en haut. Le futur parc éolien est situé à 8 km au nord de Caudry, 17 km à l'est de Cambrai, 19 km au sud de Valenciennes. L'accès général du site s'effectue à partir de la route départementale D942, puis emprunte un chemin d'exploitation existant. Le parc éolien se situe entre les lieux-dits de « Fond des quatorze Muids » au Sud, et « Haille » au Nord au centre d'un plateau comportant de faibles variations de relief, à l'altitude de 101,27 m NGF. Le terrain d'implantation du projet est actuellement constitué d'une parcelle à vocation agricole. Le projet de construction de cette éolienne viendra renforcer l'aménagement du parc éolien existant sur la communauté de communes qui comporte actuellement 39 éoliennes. Le site est situé en dehors de tout espace naturel protégé. Il n'est pas non plus situé dans une zone à dominante humide. Le parc éolien de Saint-Python, constitué d'une seule éolienne, a pour objectif de produire de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. L'installation est composée d'un aérogénérateur d'une hauteur totale maximale de 80 mètres et d'un poste de livraison. La puissance de l'éolienne est de 1 Mégawatt (MW). Le modèle est issu du constructeur DDIS-60, il s'agit du modèle EOLE-5. Le parc est composé principalement : • d'une éolienne, • d'une voie d'accès à l'éolienne, • du raccordement électrique au réseau ERDF, et du réseau intra-éolienne (électrique et optique), • et du poste de livraison. Toutes les sensibilités environnementales du site ont été intégrées aux réflexions de sa conception, limitant ainsi fortement les effets du projet sur son environnement local. Le projet ne nécessite pas le raccordement au réseau public d'eau potable, ni au réseau assainissement. Aucune activité humaine n'est prévue sur le site hormis les interventions de maintenance. L'habitat se trouve relativement éloigné du site d'implantation projeté (à environ 500 m pour l'habitat le plus proche), et il en va de même pour ce qui est du patrimoine historique puisque l'ensemble des monuments historiques du projet sont positionnés au sein de l'aire d'étude éloignée.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

D942

59730 ST PYTHON

X : 733402

Y : 7010071

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2980	2980-2-b	Eoliennes	Puissance totale installée 1 MW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le projet de parc éolien de Saint-Python ne produira pas de déchets et résidus dans sa phase exploitation

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **En matière de moyens de lutte contre l'incendie, au minimum deux extincteurs doivent être placés à l'intérieur de l'aérogénérateur**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
la réglementation ne prévoit pas d'obligation de mise à disposition de point d'eau incendie par l'exploitant

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)